

## Une loi au frigo

*Ainsi donc le projet de nouvelle loi sur la concurrence déloyale (LCD) va rejoindre les autres cadavres de l'expertocratie fédérale. Les groupements patronaux vaudois peuvent annoncer avec une pointe de triomphe cantonaliste que «le projet culbute».*

*Pour une fois, le parti libéral ne se trouve pas seul de son avis. Par opposition également viscérale à tout interventionnisme fédéral, l'Alliance des Indépendants, en termes largement identiques à ceux de la Migros, refuse la révision de la loi sur la concurrence déloyale, qu'elle juge à la fois superflue et mal partie (protection des structures du commerce de détail).*

*A ce propos il est piquant de remarquer que si l'ADI démarque très exactement la Migros, Coop-Suisse a un avis différent du Parti socialiste et de l'Union syndicale, qui ont la dignité de penser davantage aux intérêts des citoyens salariés et consommateurs qu'à ceux de leur coopérative préférée.*

*Autre détail intéressant. Une seule des propositions des auteurs du projet de révision de la LCD a trouvé grâce auprès de tous les cantons, partis et groupes consultés: le droit pour les associations de consommateurs d'aller devant le juge au nom de leurs membres quand ces derniers sont atteints dans leurs intérêts matériels par un acte de concurrence déloyale. Or ce droit est expressément prévu dans le projet d'article constitutionnel sur la protection des consommateurs, que le peuple et les cantons devraient approuver le 14 juin prochain.*

*La loi sur la concurrence déloyale révisée est au frigo, la loi sur les cartels révisée n'en finit pas de*

*vouloir «sortir prochainement», les circonstances semblent donc favorables pour reprendre l'idée déjà formulée de la fusion des deux lois en une législation d'ensemble sur la concurrence, telle que la connaissent certains pays — mais pas l'Allemagne occidentale d'où nous vient la parole écoutée par les juristes de la couronne.*

## Une multinationale suisse

Recul du bénéfice chez Nestlé. On parle des pertes en Argentine, de la concurrence acharnée que se livrent aux Etats-Unis les producteurs de café soluble.

La presse suisse jongle avec les centaines de millions en formant tous ses vœux pour une meilleure année 1981.

Ailleurs, ces bilans de Nestlé ont de la chair. Deux filiales françaises, la SITPA (légumes déshydratés et volailles) et Claudel (produits laitiers) souhaitent «dégraisser» leurs effectifs d'au moins 460 personnes d'ici à juin 1982 (la CFDT constate que Nestlé a déjà fermé plus de dix établissements en France au cours de la dernière décennie).

En Ecosse, Nestlé s'occupe de trouver du travail pour les 320 salariés de sa filiale James Keiler (confiserie et conserve) qu'elle compte bientôt fermer si aucun acheteur ne se présente.

Une multinationale suisse.

**C'est inévitable: les fêtes de Pâques bouleversent le rythme de parution de «Domaine Public», comme chaque année.**

**Selon toute probabilité, vous recevez le présent numéro avec un certain retard.**

**Et nous nous voyons contraints de remettre la parution du prochain numéro, DP 589, au jeudi 30 avril.**

**Navrés de ce contre-temps. Et merci pour votre indulgence. A bientôt.**

**J. A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 588 16 avril 1981  
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Eric Baier  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
Yvette Jaggi  
Victor Ruffly

# 588

## Experts et grands prêtres

*Dans le prolongement des textes que nous venons de publier sur le thème «La Suisse à la recherche d'une politique de la science» (DP 585 et 586), la contribution d'un lecteur qui tente de cerner le rôle des «experts», contribution inspirée par un chapitre du livre publié par P.-Ph. Druet, P. Kemp et G. Thill, «Technologies et Sociétés» (Galilée 1980) (Réd.).*

De nos jours la plupart des décisions politiques et des comportements individuels reposent sur des déclarations ou des rapports d'experts dûment consultés: les personnes dépressives font appel à l'expert psychologue, les couples en difficulté à l'expert conseiller conjugal, les malades à l'expert médecin spécialiste et les gouvernements à toutes sortes de commissions d'experts.

Mais qu'est au juste un expert? C'est avant tout un homme de science ou un technicien parlant au nom d'un savoir reconnu, et compétent dans le sujet controversé; il est souvent appelé à arbitrer des conflits entre certains groupes de pression économiques et politiques. On admet à priori qu'il se montrera honnête et impartial en donnant son avis.

L'expert occupe une position dominante dans la hiérarchie scientifique. Il est professeur d'université ou, pour le moins, responsable d'un laboratoire ou d'une équipe de recherche. Or ce laboratoire ou cette équipe de recherche ont besoin de capitaux pour poursuivre leurs travaux et l'argent ne viendra que si les découvertes justifient les investissements. Le patron, appelé comme expert, ne peut donner un avis nuisant à la commercialisa-

tion de ses travaux sans que les investisseurs deviennent moins généreux.

Nous assistons donc à une première rencontre de la science et du politique et, du même coup, l'impartialité de l'expert, qui reposait sur une espèce d'acte de foi, n'apparaît plus aussi évidente. Qui n'est pas tenté, en effet, de favoriser ses intérêts? Le but de la science, nous dit-on, est de dominer la nature et par conséquent d'augmenter la puissance de l'homme; or ce projet comme sa concrétisation dépendent étroitement des conditions du moment, des idéologies, de la culture propres à une époque et qui déterminent simultanément les idées politiques.

\* \* \*

Examinons maintenant quelques aspects de la connaissance scientifique.

Tout d'abord, l'approche scientifique d'une question en néglige la dimension morale; on fait ainsi abstraction de ce qui est exclusivement du ressort de l'homme, à savoir l'aptitude à donner un sens à la vie, aux choses et à toute activité humaine.

D'autre part, la science se prétend vérifiable à chaque instant par quiconque en a les compétences; or ce sont les scientifiques eux-mêmes qui reconnaissent les personnes compétentes; comme ceux qui se contrôlent mutuellement, se choisissent par cooptation; on est pris dans un magnifique cercle vicieux; les mêmes personnes tiennent les comptes d'une société et désignent les vérificateurs.

De plus, l'expression des lois scientifiques a atteint un tel niveau de complexité — tant dans le vocabulaire que dans le codage mathématique — que, dans l'institution scientifique elle-même, le nombre de savants capables de comprendre certaines thèses et de se prononcer sur leur exactitude est fort restreint. Le profane est appelé à faire entièrement confiance aux hommes de science et à les

croire sur parole; ceux-ci jouent donc aujourd'hui un rôle analogue à celui des oracles ou des prêtres dans les civilisations anciennes.

Enfin, la science n'est qu'un immense «faire croire». Le professeur D. Rivier, lors de ses cours de physique, disait souvent: «Et tout se passe comme si...» La science n'est qu'une description de la réalité. On peut la comparer à un tableau représentant un paysage. L'œuvre dépend non seulement des moyens utilisés — toile, pinceaux, couleurs — mais surtout de la sensibilité de l'artiste. Et personne ne prend le tableau pour le paysage alors que cette confusion se rencontre constamment dans notre conception des rapports entre la science et la réalité. Certains auteurs prétendent même que la nature serait conditionnée culturellement; les lois scientifiques résulteraient des représentations culturelles et varieraient d'une culture à l'autre.

L'expert se voit donc accorder le pouvoir proprement exorbitant de trancher au nom de la vérité objective dont il est le représentant privilégié, sinon exclusif (en un mot le Grand Prêtre). Le pouvoir est réellement politique et vraiment exorbitant, non pas à cause de l'intervention du scientifique dans un débat socio-politique, mais en raison des critères qu'il invoque pour influencer une décision; en effet, ceux-ci ne peuvent être que politiques, mais seront déguisés en arguments scientifiques et reçus pour tels. L'expert fait de la politique sans en avoir l'air, donc sans contrôle possible.

Or la connaissance scientifique elle-même repose sur des postulats et suit une méthode nous obligeant à la maintenir dans le domaine qui est le sien: celui d'une certaine description de la nature. Par conséquent, on ne saurait en aucun cas lui demander d'appuyer, de justifier des choix politiques ou éthiques qui ne relèvent en aucune façon de ses compétences.

P.-A. D.

## Reagan: le libéralisme et l'électoratisme

*Ce qu'il est déjà convenu d'appeler le «reaganisme» fait des ravages dans les milieux de droite européens. A vrai dire, le terrain était préparé de longue date pour l'éclosion de ce «néo-libéralisme» économique. Encore faut-il s'entendre sur les mots et sur le contenu réel des propositions du président américain. C'est l'exercice auquel se livre ci-dessous, dans un esprit salutairement critique, un de nos lecteurs (Réd.).*

A lire les chroniques économiques des journaux, je suis frappé de voir comment les propositions budgétaires de l'équipe Reagan et la politique monétaire et budgétaire de Margaret Thatcher donnent lieu à des polémiques parfois intéressantes, mais le plus souvent stériles parce que ne présentant pas les problèmes sous leur véritable aspect.

Prenons ainsi par exemple les propositions budgétaires de Reagan!

1) Il y a d'abord le problème de l'équilibre budgétaire: au-delà des discussions théoriques, il me semble qu'il faudrait quand même rappeler que les statistiques de ces 35 dernières années ne permettent de déceler aucune corrélation statistique valable entre le déficit du budget fédéral et le taux d'inflation.

2) Le problème des rentrées fiscales: Reagan propose une baisse des impôts.

En gros, il s'agit d'abord d'encourager les investissements en raccourcissant la période légale d'amortissement sur les biens fonciers et d'équipement.

Ce premier aspect de la baisse des impôts, qui se défend économiquement, n'a rien à voir avec la deuxième partie du programme de rabatement fis-

cal, qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Et là, je suis navré de voir comment le problème, qui est politique, n'est pas clairement posé.

Il est juste de prévoir un rabatement de l'impôt sur le revenu, car la progressivité du taux de cet impôt fait qu'un individu dont le salaire est indexé sur l'indice des prix, et qui ne connaît donc qu'une augmentation nominale et non réelle de son revenu, se voit automatiquement imposé à un échelon supérieur. C'est le phénomène de la «progression à froid». Aucune décision politique n'est venue valider ce décalage vers le bas de l'échelle d'imposition, donc cette augmentation de fait de l'impôt.

Reagan propose une «baisse de 30% de l'impôt sur le revenu». Cela ne semble être que justice. Seulement voilà: ce qu'il propose en fait, c'est une baisse de 30% de tous les taux d'imposition (tous, puisqu'ils varient en fonction croissante du revenu), ce qui signifie qu'un contribuable se verra offrir un rabatement fiscal d'autant plus grand proportionnellement à son revenu que ce revenu est élevé.

Ainsi, un «pauvre» payant 10% d'impôt sur son revenu de 10 000 dollars se verra rembourser 3% de son revenu, soit 300 dollars. Un «riche», payant 60% d'impôt sur son revenu de 1 000 000 de dollars se verra rembourser 18% de son revenu, soit 180 000 dollars. Sous son apparence égalitaire ce rabatement fiscal favorise bien les plus fortunés. L'équipe Reagan veut, en fait, rendre moins progressif l'impôt sur le revenu. Qu'elle le dise alors clairement!

Ceci dit, la seule façon de retrouver une certaine forme d'équité fiscale serait de complètement redéfinir l'échelle d'imposition. Cette réforme s'avère urgente, car rappelons qu'une personne exemptée de l'impôt sur le revenu il y a cinq ans doit maintenant payer cet impôt, et cela bien que son revenu réel n'ait pas augmenté.

3) Le problème des dépenses gouvernementales.

Bien plus qu'un plan de relance économique, le budget présenté est un budget de réaction contre les progrès sociaux. Reagan pratique une politique budgétaire partisane, favorable à son électorat et aux milieux d'affaire qui l'ont fait élire. Les riches votent plus que les pauvres, les blancs votent plus que les noirs, les vieux votent plus que les jeunes, les hommes votent plus que les femmes. Le pauvre et le noir n'ont pas voté pour Reagan, les jeunes et les femmes lui ont préféré Anderson ou Carter.

Ceci fait que tous les programmes sociaux ont été atteints par les coupes, voire supprimés, sauf la «Sécurité sociale» (afin de ne pas s'aliéner l'importante classe moyenne) et le «Medicare» (qui vient en aide à tous les vieux, en nombre croissant et en très grande majorité des Blancs puisque les Noirs vivent moins longtemps).

Un autre problème longuement discuté dans les journaux est celui du taux de réescompte tel qu'il est pratiqué par la banque centrale d'un pays. En Grande-Bretagne et aux Etats-Unis on a décidé de «serrer la ceinture» (de qui?), afin de «freiner l'accroissement de la masse monétaire». Or la théorie et l'expérience s'accordent pour nous dire qu'une politique du taux d'intérêt, qu'elle soit stricte ou large, n'a que très peu d'influence sur le niveau du taux d'inflation. Il y eut une époque où le gouvernement tentait de maintenir les taux d'intérêt à un niveau artificiellement bas. Maintenant c'est l'inverse, et la société anglaise tout entière en souffre.

Je me permets ici de lancer une idée. Une politique du taux d'intérêt avait ses raisons d'être en période de taux de changes fixes; elle n'en a plus depuis que nous sommes en changes flottants.

Pourquoi ne pas laisser alors flotter aussi le taux de réescompte, la Banque centrale se contentant de prévoir un différentiel de réescompte constant par rapport aux taux d'intérêt du marché. Il est étonnant qu'une telle mesure ne soit pas prônée par les chantres du libéralisme économique.

Gabriel M. Bittar

## COMMERCE

# Coop: la croissance, pas la philosophie

Une bonne dizaine d'années après avoir été dépassé par la Migros, le groupe Coop se ressaisit. Pour les équitables pionniers de Bâle, l'année 1980 restera, comme d'ailleurs pour la plupart des grands distributeurs suisses, une année d'expansion rapide. Coop annonce un chiffre d'affaires consolidé de 6,34 milliards et des ventes au détail pour 5,52 milliards de francs, en progression nominale de 13% par rapport à 1979. L'indice des prix calculé par Coop pour son propre assortiment fait apparaître pour l'an dernier un renchérissement de 2,3%, de moitié inférieur à celui de l'OFIAMT.

A noter que deux des indices publiés par cet office semblent refléter une réalité différente de celle du marché. Ainsi en 1980, l'OFIAMT a mesuré une augmentation des ventes au détail de 7,3%, moyenne au-dessus de laquelle se

trouvent pratiquement toutes les grandes entreprises, y compris Migros (+ 7,7%) qui s'était pourtant fixé un taux de croissance minimum de + 2% en valeur réelle. Par ailleurs, l'OFIAMT a calculé que les prix à la consommation avaient l'an dernier progressé de 4% (+ 6,9% pour l'alimentation), ce qui n'empêche pas les entreprises ayant leur propre indice de se situer bien en dessous, y compris Coop, comme indiqué plus haut.

## INDICES ET RÉALITÉS

Dans l'un et l'autre cas, l'alternative est simple: ou bien l'OFIAMT fait des erreurs dans ses relevés ou ses calculs, ou bien les entreprises dominantes ont, sur le marché, un comportement peu représentatif et donc peu influent. Cette dernière hypothèse étant contradictoire, il reste que, soit l'OFIAMT, soit les entreprises (se) trompent, par exemple en utilisant des méthodes de calcul trop différentes pour être justes les unes et les autres.

A l'ère de la concentration dans le commerce de

détail et de l'essor des grandes surfaces, Coop considère à juste titre comme un atout et «un service à la collectivité» le fait de maintenir un réseau de vente assez dense (1436 magasins) par rapport à Migros (environ 466 magasins) ou Denner (194 magasins). La prestation de Coop n'est certes pas négligeable, mais pour la démontrer il faudrait publier à la fois la liste des sites d'implantation et celle des communes d'où Coop s'est retirée ces dernières années. Et puis visualiser le tout sous forme d'une carte montrant la densité respective de la population et des surfaces de vente. Ce serait là une réponse plus fondée aux initiatives présentes en vue de maintenir les structures du commerce et de sauver les petits détaillants qui peuvent encore l'être.

## FISCALITÉ ET CONCENTRATION

Mais à l'instar de Migros, Coop doit aussi se défendre sur un autre front, celui de la fiscalité. L'initiative parlementaire Schärli reprend l'idée d'un impôt minimum sur les coopératives. La

## SURVEILLANCE DES PRIX

# M. Fritz Honegger pousse ses pions

Donc, le chef du Département fédéral de l'économie publique ne peut cacher une certaine inquiétude. L'affaire doit être sérieuse pour que M. Fritz Honegger, d'habitude si habile à distribuer sédatifs et autres euphorisants collectifs, laisse apparaître un léger rictus de contrariété derrière le masque d'optimisme qui a fait sa réputation. L'autre jour, au micro de la radio suisse alémanique, il admettait en substance (déclaration répercutée par l'Agence télégraphique suisse en des termes largement semblables en français et en allemand) que «le taux de renchérissement, en Suisse, cette année, pourrait se

stabiliser au niveau actuel d'environ 6%». C'est dire qu'il n'est plus question d'en rester à la barre 1980, soit 4%.

On attendait le meilleur économiste de Suisse à l'étape suivante: le constat étant posé, comment réagir? Et là, on retrouvait M. Honegger, fidèle à lui-même, avant tout désireux de dédramatiser la situation: les chiffres sont préoccupants, certes; mais pas au point d'introduire une surveillance des prix sur la base du droit d'urgence; et surtout pas au point de se ranger aux arguments des promoteurs de l'initiative (lancée et déposée) contre «les abus dans la formation des prix». Dans l'immédiat, on renonce donc à une surveillance des prix «qui ne servirait pas à grand-chose du fait qu'une très grande part du renchérissement est importée».

Et pour l'avenir on stimulera l'ardeur du Parlement à élaborer un contre-projet à l'initiative.

Le système de l'indexation aidant, il est probable que pour l'instant les propos de M. Honegger, relayés, comme il se doit, feront taire certaines inquiétudes. Mais la question de fond reste posée: surveillance des prix ou non? permanente ou pas? Dans cette perspective, les pions avancés par le chef du Département de l'économie publique, même avec sa prudence coutumière, annoncent un débat qui promet d'être serré.

## INITIATIVE EN POINT DE MIRE

Dans le collimateur officiel, la surveillance telle que la proposent les organisations de consomma-

commission du Conseil national chargée de l'affaire a certes écarté le principe de cette taxation spéciale pour les coopératives, mais envisage bel et bien d'imposer les prestations directes et indirectes aux sociétaires (par exemple subventions de manifestations culturelles, offres de livres gratuits, etc.). Parallèlement les prestations en espèces versées aux membres de coopératives à but lucratif et à des tiers deviendraient imposables, notamment par l'introduction d'un impôt anticipé compensatoire.

Le fait de saisir les grandes coopératives agricoles ou commerciales par une fiscalité accrue ne résout évidemment pas le problème posé par le développement de ces sociétés géantes qui n'ont plus la moindre parenté avec l'idéal coopératif de la mutualité et de la gestion démocratique. Il faudrait trouver un moyen de surveiller l'apparition et l'expansion des groupes diversifiés et des entreprises dominantes, indépendamment de leur statut juridique et en fonction de leur seul pouvoir économique et financier. A cet égard, le sort réservé par la procédure de consultation aux timides propositions de renforce-

teurs. «Grosso modo»: une instance permanente, dont le cahier des charges sera formulé et précis, dont les compétences auront des limites connues. C'est l'article constitutionnel (nouveau) 31 sexies qui a la teneur suivante, pour mémoire: «Pour empêcher des abus dans la formation des prix, la Confédération édicte des dispositions sur la surveillance des prix et des prix recommandés s'appliquant aux biens et aux services offerts par des entreprises et organisations qui occupent une position dominante sur le marché, notamment par les cartels et organisations analogues de droit public ou de droit privé. Lorsque le but à atteindre l'exige, ces prix peuvent être abaissés.» Une proposition qui n'a rien de révolutionnaire: ce n'est pas le système qui est visé, mais ses abus. Preuve en soit le diagnostic qui sous-tendait, à l'époque, la

ment de la législation suisse sur les cartels ne laisse aucun espoir; même la communication obligatoire des fusions d'entreprises opérées n'a pas trouvé grâce auprès des «organisations intéressées».

## DEUX GÉANTS

Aussi bien, le processus de concentration se poursuit en toute liberté (du commerce et de l'industrie), dans la distribution comme dans la production. En 1980, Migros a maintenu sa part au marché, soit plus d'un septième (13,6%) de toutes les ventes au détail de Suisse, ou plus d'un quart des ventes de produits alimentaires. De son côté, Coop fonçait à toute vapeur et augmentait en une année sa part au marché de 11 à 11,5% pour l'ensemble des ventes. Tant Migros que Coop occupent sur le marché suisse des positions atteintes par aucune firme dans un pays étranger (sauf par les coopératives en Finlande). Le plus grand détaillant du monde, Sears Roebuck & Co, se contente de détenir environ 3% du marché américain...

récolte des signatures: «Le système de libre-concurrence reste le meilleur garant des intérêts des consommateurs et leur assure des prix équitables là où il fonctionne sans entrave. Ce n'est que lorsque des cartels, des ententes, des monopoles ou tout autre organisation dominante bloquent les mécanismes du marché que l'Etat doit intervenir pour éviter des abus.» («J'achète mieux» 78, nov./déc. 1978).

## POMPIER OCCASIONNEL

De ce M. Prix-là, le Conseil fédéral, qui sera, selon toute probabilité, soutenu par la gauche traditionnelle, n'en veut pas. Sa solution, c'est le pompier de milice qui sort de sa caserne de cas en cas, selon la température de la surchauffe. En d'autres ter-

mes, une instance occasionnelle, instituée selon le droit d'urgence.

## UN ATOUT MAJEUR

Il sera toujours temps d'examiner plus à fond les termes de la suggestion gouvernementale lorsqu'elle sera du domaine public, probablement d'ici à l'été, au plus tard en automne prochain (voilà donc une votation populaire à prévoir pour 1983). Mais d'ores et déjà, au sortir des expériences vécues sous deux «M. Prix» successifs, il semble que la formule du pompier occasionnel fasse bon marché d'un atout déterminant dans l'exercice de la surveillance des prix: l'expérience accumulée par les spécialistes engagés dans l'opération, et partant un véritable capital de confiance grandissant parmi les consommateurs (trices). Voir l'acquis impressionnant des deux ans d'activité de M. Schürmann (1<sup>er</sup> M. Prix), acquis qui ne fut pas pour rien dans l'efficacité de M. Schlumpf (2<sup>e</sup> M. Prix) (et s'il fallait un indice supplémentaire de l'importance de ce facteur-là, voyez avec quelle avidité les banquiers, parmi d'autres, ont fait des offres d'emploi aux collaborateurs de MM. Schürmann et Schlumpf, une fois l'expérience terminée!).

Petite question, en forme de pari, à M. Fritz Honegger: quelle sera la première initiative populaire acceptée, depuis 1949, par le peuple et les cantons? Chiche...

## LES PETITES VACANCES DE MARTIAL LEITER

Comme nos lecteurs auront pu le constater ces dernières semaines, notre ami Martial Leiter prend quelques vacances. Pas de panique: son retour est pour bientôt. Nous l'attendons avec la même impatience que vous!

## Energie: les lois de l'offre et de la demande

On connaît maintenant la consommation d'énergie pour 1980 dans notre pays: + 3,5% par rapport à l'année précédente, une croissance supérieure à celle du PNB. Ce résultat doit réjouir les producteurs d'électricité qui voient ainsi, lentement mais sûrement, se confirmer leurs pronostics. En 1979, ils revendiquaient une nouvelle centrale nucléaire du type Gösgen pour la fin des années 80. L'inaction en matière d'économies d'énergie va leur donner raison; c'est sur cette inaction qu'ils tablent d'ailleurs en sous-estimant systématiquement dans leurs pronostics les économies possibles et le rôle des énergies de substitution, et en refusant une intervention efficace de l'Etat (article constitutionnel sur l'énergie, loi sur l'économie électrique).

Les producteurs se réfugient derrière leur mission: mettre à disposition un approvisionnement sûr. Leurs préoccupations se limitent donc à la production; la consommation, pour autant que les «politiques» leur donnent le feu vert, ils sont prêts à y faire face... Ils travaillent même à son développement — politique des tarifs, promotion du chauf-

fage électrique. Ce faisant, ils ne se révèlent que d'hypocrites entrepreneurs qui camouflent leurs intérêts particuliers sous le manteau de l'intérêt général.

Ce double jeu est cautionné par les autorités cantonales et communales qui sont largement propriétaires des sociétés productrices d'électricité, il faut le rappeler une fois encore.

Puisqu'il sera de plus en plus question, au fil des décisions cruciales en vue ces prochaines années, de la consommation d'énergie future et des réserves de production, un petit rappel qui montrera qu'on est loin des certitudes absolues dans ce domaine.

On sait que pour 1989/1990, l'Union des centrales suisses d'électricité a placé la barre de la demande à 27 700 gigawatt (ce sera la mesure que nous utiliserons ci-dessous).

Ayant pris connaissance de cette estimation, les organisations militant pour la protection de l'environnement ont proposé leurs corrections qui, il faut le noter, ont été souvent critiquées mais jamais réfutées. Si tant est qu'on soit d'accord d'entrer dans le petit jeu des prévisions, il faut connaître ces nouveaux chiffres dans quelques détails. Pour lesdites organisations, il s'agit d'abord de

revoir le pronostic en revisant à la fois le taux de croissance du PNB et la croissance du prix de l'électricité: — 2000.

Il faut tenir compte ensuite des possibilités d'économies (sans le secteur chaleur): — 800, et de l'apport du chauffage par le système des pompes à chaleur (le chauffage électrique serait, lui, exclu dans une loi sur l'économie électrique entrant en vigueur dès 1985): — 1050.

La demande prévisible totale deviendrait alors de 23 850!

La production moyenne pour ces années-là est estimée, toujours par l'Union des centrales suisses d'électricité, à 25 430 gigawatt, pour une sécurité d'approvisionnement de 95%.

Les organisations militant pour la protection de l'environnement proposent de passer d'une sûreté à 95% à une sûreté à 90%: + 500. D'autre part la part accrue accordée au système «coupage chaleur-force» (utilisation systématique de la chaleur et du courant électrique produits par un moteur thermique couplé à un générateur électrique): + 1500. Soit finalement un total de la production (pour 90% de sûreté) de 27 430...

Le compte est vite fait, qui permet pour le moins de relativiser les exigences des producteurs d'électricité.

## DISCOURS

### Faire joujou avec la jeunesse

En octobre dernier, le conseiller fédéral réputé le plus populaire, Willi Ritschard, donnait à «Blick» une interview profonde et nuancée sur les manifs de jeunes qui allait faire pâlir de jalousie, dans la classe politique et d'abord chez ses collègues.

Il y a quelques jours, à l'occasion du centenaire de la maison de jouets au cheval de bois (Franz Carl

Weber, environ 250 millions de chiffres d'affaires dans cinq pays), Fritz Honegger y allait à son tour de son point de vue sur la jeunesse d'aujourd'hui. La presse a plus ou moins bien répercuté l'avis bien balancé, tout radical quoi, du premier économiste de Suisse sur la violence et ses conséquences (néfastes): «l'Etat de droit... l'Etat policier», lequel est, comme M. Furgler le sait, le contraire de l'Etat de droit. Au reste, rien de sensationnel dans les propos de M. Honegger. Tout juste un appel aux adultes, qui doivent mieux écouter les jeunes, et aux jeunes raisonnables qui doivent raisonner leurs amis déraisonnables. Et de conclure: «Tous ceux

qui s'efforcent de vivre autrement devraient rechercher les voies légales pour arriver à leurs fins.» («NRL», 3.4.1981).

Exactement ce que mettent en pratique les violents dans la spéculation sous toutes ses formes. Diable, ils ne font rien de contraire à la loi, les patrons qui licencient, les chefs d'entreprise qui sauvent leur «boîte» en la vendant, les propriétaires qui démolissent pour reconstruire plus haut et plus cher qu'avant, les opérateurs sur les marchés à terme qui pêchent des profits dans les troubles monétaires et les errances des cours des matières premières,

les monopoles et autres entreprises dominantes qui contrôlent et manipulent les marchés.  
Et voilà pourquoi vos jeunes manifestent.

C'EST LA VIE

## A la plage comme au bureau

*On avait déjà l'ordinateur à l'armée, au bureau, à l'école. On nous le promet à domicile (divers modèles déjà en vente chez votre dépositaire en «électronique de loisirs»). Pour nous préparer à cette délicieuse réalité de l'année 1984 (Orwell pré-dixit), le Club Méditerranée organisera cet été, en son nouveau village de Kamarina (Sicile) un premier «atelier d'initiation à l'informatique», avec la collaboration de la très officielle Direction générale des Télécommunications et de trois firmes qui font dans la télématique: CCI, Honeywell Bull et Thomson CSF.*

*Pour Fr. 602.— par semaine, les participants auront droit à cours et travaux pratiques sur les mini-computers, les écrans, les imprimantes, les vidéo-disques, le langage Basic, — le tout avec terminal relié au système Teletel (videotex à la française). Comme le dit la circulaire d'information du Club: «Le soleil sicilien brillera sur le premier lieu de rencontre (en paréo) entre McLuhan et Gutenberg.»*

*Avec les compliments de Trigano.*

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Les mille et un mérites du secret bancaire

Décidément de plus en plus enthousiasmé par le livre de Claude Torracinta sur les banques suisses<sup>1</sup>. Non pas tellement par les interviews d'André Gavillet, de Ghelfi, de Jean Vincent ou de Ziegler: ces gens-là, on le sait assez, ne sont pas

«objectifs», ils ne sont pas impartiaux. Et pour Ziegler, les esprits les meilleurs l'ont assez répété, il est franchement «malhonnête» — malhonnête de la même manière que l'étaient les accusateurs de Hoess, le commandant d'Auschwitz, qui l'accusaient d'avoir causé la mort de 3 millions et demi de Juifs, alors qu'il n'était responsable que de 2 millions et demi!

Non pas tellement...

Mais par l'interview de Philippe de Weck, directeur de l'UBS ou de la SBS, etc. Monsieur de Weck est d'une part parfaitement honnête; il est d'autre part parfaitement objectif.

Par exemple:

Question (assez déplacée, je dirais même scandaleuse) de Torracinta:

«Et les réserves cachées? Seriez-vous opposé à une plus grande transparence dans ce domaine?»

Réponse, toute de bon sens:

«Au début de ma carrière j'étais assez favorable à l'idée que toute réserve devait apparaître au bilan. Et puis, j'ai changé d'opinion...»

Quelle humilité! Quelle franchise! N'hésitant pas à avouer ses péchés de jeunesse: *errare humanum est, perseverare diabolicum!*

«(...) En effet, si vous mettez tout sur la table et indiquez le montant exact de vos réserves, que va-t-il se passer? Tout le monde va se précipiter dessus. Les actionnaires demanderont une augmentation du dividende. Le personnel réclamera des salaires plus élevés. *L'Etat vous imposera un peu plus* (c'est moi qui souligne). Bref, vos réserves fondront comme neige au soleil.»

L'évidence!

Vous n'avez pas d'actionnaires, vous n'avez peut-être pas non plus de «personnel» — mais vous payez des impôts! Si vous annoncez vos gains au Sport-toto, et l'argent que vous gagnez «au noir», et le magot de votre oncle Philibert, qu'il n'avait jamais déclaré et dont vous avez hérité, où irez-vous? Vous me direz qu'on nous recommande-là

ce que des esprits chagrins appellent la «fraude fiscale»: ne nous laissons pas égarer par les mots! M. de Weck est d'ailleurs parfaitement clair sur ce point:

Question:

«Le secret bancaire est accusé de (...) favoriser la fraude fiscale. Le parti socialiste propose son assouplissement. Etes-vous opposé à cette proposition?»

Réponse:

«Tout à fait. Autant je trouve légitime que le secret bancaire soit levé en matière pénale, autant je suis fermement opposé à tout assouplissement pour des raisons fiscales. Je le suis d'abord en tant que simple citoyen. *Les rapports de confiance qui existent entre l'Etat et chacun d'entre nous* (c'est moi qui souligne) ne doivent pas être remplacés par des rapports de type policier.»

Voilà qui est parler d'or! La confiance... Les rapports humains... Voit-on ce qui se serait passé, si l'Etat avait mis plus tôt son nez dans les comptes de la Savoie? Imagine-t-on la BCV mouchardant Monsieur Roth auprès de la Municipalité? Affreux, cela. De belles amitiés qui en auraient été irrémédiablement salies... Tous les écoliers donneront raison à M. de Weck — et tous les gens du milieu: On ne «rapporte» pas.

J.C.

<sup>1</sup> Ed. de l'Aire. «Les Banques suisses en question».

A SUIVRE

A-t-on assez réduit la compétitivité des productions japonaises à une affaire de standing de vie des ouvriers, de niveaux de salaires et de «conscience d'entreprise»? L'offensive de printemps des syndicats japonais aurait alors de quoi rassurer: jamais les revendications n'ont été si sèches ni si ambitieuses aux dires des spécialistes, augmentations salariales de 10% et plafond annuel des heures de travail effectif à 2000.

## La gestion de la gauche

*Pourquoi le cacher? Le «point de vue» que notre ami Gil Stauffer a consacré en toute liberté à la gestion des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds («Globalement moyen», DP 585) a suscité dès sa parution de vives discussions dans les groupes de travail du journal. Peut-être à cause de la dimension tout à fait spéciale qu'ont acquise, pour la gauche romande, ces deux villes neuchâteloises, points de repère politiques incomparables. Peut-être parce que nous sommes spécialement sensibles, aujourd'hui encore plus que par le passé, à des interpellations sur ce thème: que n'avons-nous pas entendu par exemple sur cette gauche «qui gère la crise» en participant aux exécutifs? A cela s'ajoute bien sûr la manière bien spéciale, et souvent très fructueuse pour l'équipe de DP, qu'à Gil Stauffer de mettre ses lecteurs au pied du mur. Mais avant de revenir, elle aussi, dès que possible sur le sujet, la rédaction doit donner la parole à nos lecteurs qui, eux aussi, ont réagi très vivement. Cidessous les lignes que nous adresse le PS de La Chaux-de-Fonds (Réd.).*

Messieurs,

Nous aurions aimé adresser cette lettre à des amis que beaucoup d'entre nous estiment par leur lecture ou leur abonnement à «Domaine public». Mais le cœur n'y est pas. Après l'analyse rapide, superficielle qui amène Gil Stauffer à émettre un avis négatif, bien entendu autorisé et définitif, sur la gestion de la gauche dans les deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, DP en rajoute dans le numéro suivant en gratifiant son article de «cri d'alarme». Cri d'alarme!!! et d'inviter les lecteurs

à réfléchir en commun et préciser les données du problème... Les juges, les experts sont prêts.

Non vraiment, le cœur n'y est pas.

En quoi donc Gil Stauffer et DP peuvent-ils mieux apprécier l'action de la gauche dans ces deux villes que la population elle-même, qui la juge à ses résultats concrets. Que la critique se manifeste, que des erreurs soient relevées, que le respect ne constitue pas le critère d'appréciation prioritaire de l'action politique de la gauche nous paraît nécessaire et stimulant. Mais que penser de la façon de Gil Stauffer de traiter et d'apprécier l'action et l'engagement de centaines de militants et de camarades pendant de très nombreuses années? Années durant lesquelles ces villes, leurs travailleurs et leurs représentants ont dû surmonter des difficultés et des épreuves (La Chaux-de-Fonds a perdu au cours de ces huit dernières années environ 3000 emplois et 5000 habitants) qui mériteraient sinon le respect, voire l'indulgence, du moins de l'objectivité de la part de nos censeurs extérieurs. Et nous n'avons ni honte ni regret, dans ces conditions, à reconnaître que l'action de la gauche a été marquée ici par ce socialisme du possible cher à François Mitterrand; qu'elle a été conduite en liaison étroite avec les milieux ouvriers et salariés, de défense des locataires et autres, ceux auxquels nous avons à rendre des comptes.

Pour eux et leurs familles, dans la vie quotidienne et même si nous n'avions été que «des pompiers honnêtes et des samaritains dévoués» pour reprendre les termes de G. Stauffer, cela eût représenté beaucoup déjà et n'eût pas revêtu cet aspect méprisant qui transparait sous la plume du journaliste. Juger l'action de la gauche au sein d'une collectivité locale à partir des modifications qu'elle a pu apporter dans les conditions de travail est politiquement et intellectuellement peu honnête lorsque l'on sait que ces conditions dépendent de lois fédérales et cantonales, de conventions collectives de travail négociées, elles aussi, à des niveaux supra-

communaux. Quant à l'habitat, si nous acceptons volontiers la critique, nous répliquons aussi que l'action communale en matière foncière et immobilière a empêché la spéculation et freiné très largement l'augmentation des loyers.

Il est vrai que les réalisations et les investissements d'envergure dans ce secteur ne sont pas nombreux dans ces villes, que les investisseurs privés et les milieux financiers ne favorisent guère d'ailleurs. Pour ces derniers, Genève et le littoral lémanique, pour ne prendre que la Suisse romande, sont plus attractifs. Pourquoi?...

Certes, on nous rétorquera facilement que le travail et l'imagination peuvent suppléer à une bourse déficiente. A voir! L'esthétique et la qualité architecturale, tout comme l'urbanisme, dépendent aussi des moyens financiers à disposition.

Enfin, la réussite de l'action politique ne se mesure pas seulement à la vie locale. Elle doit aussi prendre en compte les résultats des votations soumises au peuple, tant sur le plan cantonal que fédéral. Les deux villes, par les positions du corps électoral, ont toujours fait honneur à la gauche suisse. Ce n'est certainement pas le fruit du hasard, mais bien celui du travail permanent des militants.

Nous nous arrêterons ici, ne voulant pas entrer dans le jeu de la justification ni dans celui de l'inventaire des réalisations. Nous souhaitons seulement que les autres analyses publiées par DP soient mieux étayées et plus approfondies, pour son crédit et celui de la gauche romande.

**Au nom de la section du Parti socialiste de La Chaux-de-Fonds,  
le président: Alain Schaldenbrandt.**